

DECISION N°2024-001
portant délégation de signature de Monsieur Cris BEAUCHEMIN
en qualité de directeur délégué à la valorisation

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2019-429 du 28 novembre 2019 portant nomination et délégation de pouvoir et de signature de Monsieur Cris BEAUCHEMIN en qualité de directeur délégué à la valorisation ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature est donnée à Monsieur Cris BEAUCHEMIN, directeur de recherche, directeur délégué à la valorisation, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes relatifs aux recrutements, aux renouvellements de contrat et aux rémunérations.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.